



Fédération Française de jeu de boules parisien

**ASSOCIATION DECLAREE LE 30 OCTOBRE 1933
PARUTION AU JO DU 22 NOVEMBRE 1933**

Siège : 4 rue Henri Barbusse 92110 Clichy

Clichy le 15 Décembre 2020

Objet : Fédération française de jeu de boules parisien (FFJBP) / COVID 19
Plan de reprise des activités dans les clubs suite aux décisions gouvernementales

Bonjour à Mme et MM les Présidents des clubs affiliés à la FFJBP,

Ce document a été établi pour indiquer les modalités de reprise des activités dans les clubs à compter de ce jour définit comme le début du second cap du second confinement lié à la Covid 19 suite au discours de M. le Président de la République du 24 novembre 2020.

Directives sur l'ouverture des clubs :

Les horaires d'ouverture devront respectés le couvre-feu mis en place à partir de ce jour de 20h à 6h et ce jusqu'à nouvel ordre ; ainsi pour que chaque joueur ait le temps de rentrer chez lui, l'heure de fermeture recommandée des clubs est 19h.

Elle est placée sous l'autorité et responsabilité du Président du club qui définit les conditions d'accueil de ses licenciés.

Tout joueur qui ne voudra pas respecter les mesures engagées ne sera pas autorisé à participer à l'activité du club.

Tous les locaux du club seront mis à disposition , tous devront être largement ventilés ; dans ceux-ci : obligation de désinfection, ainsi que celle des ustensiles destinés au jeu, de mise à disposition de gel hydro alcoolique, de port du masque obligatoire en tous lieux du club par tous et de respect des mesures barrières dictées par le gouvernement.

Tous les jeux seront ouverts

Les règles de distanciations sociales seront respectées en toutes circonstances (minimum 1 m) par tous les joueurs.

Directives sur l'organisation de la pratique sportive :

Préparation des terrains :

Port du masque obligatoire

Désinfection de l'outillage avant et après usage (manches, poignées...)

Pas plus de deux personnes par terrain

Pratique sportive :

Définir le nombre de terrains utilisables pour respecter la distanciation entre joueurs/spectateurs sur deux terrains voisins

Pas plus de six joueurs par terrain (jeu en triplettes) ; observations faites qu'un terrain de jeu de boules parisienne mesure environ 120m² (30mx4m)

Rappel réglementaire à tous les joueurs (port du masque obligatoire, distanciation...)

Désinfection du matériel individuel et collectif (cochonnet, boules, piges, tableaux de marque) au début et à la fin des parties

Chaque joueur doit prévoir son propre matériel (de pratique + masques + gel hydro alcoolique + boisson)

Chaque joueur doit ramasser ses boules, en alternance, en respectant la distanciation et jeter ses masques usagés dans les poubelles prévues à cet usage.

Chaque joueur conserve son matériel avec lui, les râteliers sont laissés vides

Un seul joueur à la fois sur le terrain pour lancer ses boules, les autres joueurs attendent en dehors du terrain en respectant la distanciation ; quand un joueur a joué ses trois boules il quitte le terrain sauf pour faire fonction de chef de jeu

Deux chefs de jeu (un par équipe) sur le terrain du côté du cochonnet, chacun est équipé d'une pige munie de crochets, toutes les boules seront ramassées à l'aide de ces piges, reposées à leur emplacement ou non sur le terrain ou déposées sur le bord du terrain si « hors-jeu », pas de boules sur les râteliers

En fin de mène seuls les deux chefs de jeu mesureront les distances « boule-cochonnet » pour compter les points et les indiqueront sur le tableau de comptage

M. Philippe Soulier, Président de la FFJBP

